



Paris, le 12 octobre 2017

**Madame la députée européenne, Monsieur le député européen,**

Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, FO, CFTC et UNSA, affiliées à la Confédération Européenne des Syndicats, appellent à un changement de cap dans la politique sociale de l'Union européenne. Le principe d'un Socle Européen des Droits Sociaux présenté par la Commission Européenne le 26 avril 2017 est une initiative majeure de l'Union Européenne pour construire une Europe plus sociale et plus juste.

La crise financière a eu de lourdes conséquences avec une précarisation croissante des travailleurs et une multiplication de mesures tendant à affaiblir les droits sociaux. Cette dynamique doit s'inverser, l'Union Européenne doit agir effectivement pour protéger les droits existants et en créer de nouveaux afin de concrétiser l'Europe sociale.

Avec la CES, CFDT, CGT, FO, CFTC et UNSA saluent cette initiative mais elle suscite encore bien des attentes. Cette initiative doit être améliorée et les principes et droits avancés dans la future proposition doivent être traduits en actions et engagements concrets pour répondre aux besoins des travailleurs.

Aussi, en vue du Sommet social de Göteborg qui se tiendra le 17 novembre 2017, nous vous appelons à marquer votre soutien au Socle Européen des Droits Sociaux et à veiller à la conclusion d'un texte ambitieux non seulement pour la France mais pour l'Europe toute entière. **Nous vous invitons notamment à soutenir les 10 piliers du socle européen des droits sociaux identifiés par la CES pour une Europe sociale :**

1. **Une proclamation rapide** : le Socle doit être approuvé par les gouvernements nationaux de l'UE et le Parlement européen avant la fin de cette année ;
2. **La définition d'un plan d'action pour la mise en œuvre du socle** avec des actions et des engagements concrets à appliquer pour chacun des 20 principes et droits qui constituent le socle. Ce plan doit inclure des initiatives législatives afin d'établir de nouveaux droits aux travailleurs mais aussi de renforcer et faire appliquer les droits existants.
3. **L'obligation pour les institutions de l'UE de respecter les droits sociaux** : Le Socle devrait être *a minima* aussi contraignant que la nouvelle gouvernance économique de l'UE ou le Programme pour une meilleure réglementation (REFIT) ; les institutions de l'UE, y compris la CJUE et la BCE ; les gouvernements nationaux devraient être tenus de respecter et garantir l'application des droits et principes du Socle.

4. **Une réforme du Semestre européen** en un Semestre économique et social garantissant la réalisation d'objectifs à la fois sociaux et économiques à travers une concertation avec les partenaires sociaux au niveau national afin de formuler des recommandations sociales positives et efficaces pour une convergence vers le haut et la mise en œuvre effective des droits sociaux.
5. **Une mobilisation des fonds UE existants et du nouveau CFP (cadre financier pluri-annuel)**, afin de permettre la concrétisation de l'ensemble des droits et des mesures du socle et de garantir un accès universel au système de protection sociale ainsi qu'une meilleure adéquation de celui-ci.
6. Promouvoir un **meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée** ainsi que **l'égalité entre les sexes** et procéder à une **révision ambitieuse de la directive relative au détachement des travailleurs** d'ici la fin de l'année.
7. L'introduction d'un **Protocole de progrès social** doit être une condition essentielle à toute modification possible du Traité, afin de veiller à ce que les libertés économiques ne prévalent plus sur les droits sociaux dans les règles et pratiques de l'UE.
8. En dépit des difficultés que rencontre le dialogue social dans le contexte actuel, il faut maintenir un **dialogue social vivant et efficace**.
9. **Promouvoir les négociations collectives, réduire les inégalités salariales et mettre fin au dumping social** doivent être une priorité. Ceci implique les mesures suivantes :
  - a. *Mettre un terme aux interventions des institutions de l'UE qui nuisent aux systèmes de négociation collective et de salaire minimum ;*
  - b. *Augmenter le nombre de travailleurs couverts par une convention collective et étendre la couverture de la négociation collective, y compris pour les formes d'emploi atypiques ;*
  - c. *Apporter un soutien financier en vue d'un renforcement des capacités des partenaires sociaux, en fixant notamment des cadres légaux, afin de mettre en place une solide négociation collective, en particulier aux niveaux sectoriel et national ;*
  - d. *S'assurer que les règles relatives aux marchés publics promeuvent le droit à la négociation collective et privilégient plus particulièrement les offres d'entreprises qui respectent le droit des travailleurs à la négociation collective ;*
  - e. *Promouvoir une augmentation des salaires minimums et le renforcement des systèmes de salaire minimum existants ;*
  - f. *Éliminer l'écart salarial entre les sexes, lutter contre les salaires minimums discriminatoires et injustes envers les jeunes travailleurs et s'attaquer à toute autre forme de discrimination salariale ainsi qu'au dumping social sous toutes ses formes en garantissant un salaire égal à travail égal.*
10. Créer un **Fonds pour une Transition juste** afin de faire face aux changements climatiques, en avançant sur la voie d'une économie à faibles émissions de carbone, et de gérer la numérisation et l'automatisation de manière durable, en se concentrant sur la création d'emplois, la protection des droits des travailleurs, la mise à niveau des compétences et la protection sociale.



Les mois à venir seront déterminants pour mettre fin aux politiques économiques menées ces dernières années qui ont fortement dégradé la cohésion sociale en Europe, mais qui ont aussi suscité défiance et critique vis-à-vis du projet européen. Le socle européen de droits sociaux pourrait œuvrer à cette dynamique, **votre intervention au sein du Parlement Européen est déterminante pour en faire un**

**texte prometteur et ambitieux, notamment en appuyant la proposition de proclamation interinstitutionnelle du socle ainsi que la proposition de plan d'action pour sa mise en œuvre.**

Nous vous prions d'agr er, Madame la d put e europ enne, Monsieur le d put  europ en, l'expression de notre consid ration distingu e.



Laurent BERGER  
CFDT  
Secr taire G n ral



Philippe LOUIS  
CFTC  
Pr sident Conf d ral

Philippe MARTINEZ  
CGT  
Secr taire G n ral



Jean-Claude MAILLY  
FO  
Secr taire G n ral



Luc BERILLE  
UNSA  
Secr taire G n ral